

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'intérieur

Décision n° 33792 du 25 juin 2026

portant inscription sur la liste des candidats admis au concours prévu à l'article 6, 1° du décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie (OG UNIV) - session 2026.

NOR : INTJ2616041S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4111-1 à L. 4144-1 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2 ;

Vu le décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté modifié du 05 août 2022 relatif aux concours de recrutement d'officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 12 août 2025 autorisant l'ouverture des concours pour le recrutement d'officiers de gendarmerie ;

Vu le procès-verbal de délibération du jury en date du 24 juin 2026.

Décide :

Article 1^{er}

À l'issue des épreuves orales et sportives du concours OG UNIVERSITAIRE (session 2026), les quarante (40) candidats et candidates dont le nom suit, sont déclarés admis (classement par ordre de mérite) :

- Madame Mélusine (Constance, Maele, Berthe) Lherminier, n° candidature 1478214 ;
- Monsieur Pierre-Emmanuel (Marie, Charbel) Lambert, n° candidature 1489831 ;
- Monsieur Charles (Pierre, François) Portanguen, n° candidature 1489062 ;
- Monsieur Basile (Auguste, Zoltan) André, n° candidature 1489846 ;
- Monsieur Valentin Staebler, n° candidature 1489076 ;
- Monsieur Anthony (Raphaël, Laurent) Lopez, n° candidature 1488866 ;
- Monsieur Thibaut (Hervé, Régis) Séville, n° candidature 1489569 ;
- Madame Ambre (Anne, Maud) Boyeldieu, n° candidature 1484123 ;

- Monsieur Léo (Yann, Guerino) Quarteroni, n° candidature 1468459 ;
- Monsieur Aurélien (Vincent) Ramos, n° candidature 1479528 ;
- Madame Katixa Jaureguiberry, n° candidature 1489249 ;
- Monsieur Sullyvan (Pascal, Antoine) Février, n° candidature 1484277 ;
- Monsieur Antoine (Jacques, Charles, Joseph) Ehrhart, n° candidature 1489750 ;
- Monsieur Pierre (Jean-charles, Robert) Berruer, n° candidature 1489921 ;
- Monsieur Thibault (Camille, Patrice) Simon-Ribet, n° candidature 1486465 ;
- Madame Victoria (Magali, Solen) Gay-Quériaux, n° candidature 1485606 ;
- Monsieur Martin (Pierre, Germain) Lapene, n° candidature 1483052 ;
- Monsieur Arnaud (Luka, Colin) Deneuve, n° candidature 1489503 ;
- Madame Juliette (Inès, Anouck) Coustal, n° candidature 1489000 ;
- Madame Lise (Victoria) Buttin, n° candidature 1490297 ;
- Monsieur Jules (Paul) Charbonnier, n° candidature 1488942 ;
- Monsieur Nathan (Louis, Edouard) Leclerc, n° candidature 1480888 ;
- Madame Alexandra (Claire) Vallée, n° candidature 1480285 ;
- Monsieur Mattéo (Louis, Emile) Lahaye, n° candidature 1483027 ;
- Madame Alice Goret, n° candidature 1474860 ;
- Madame Inès (Camille) Barrières, n° candidature 1487176 ;
- Monsieur Julien (Jacques, François) Chassibout, n° candidature 1485936 ;
- Monsieur Arthur (Gaspard, Clément) Egon, n° candidature 1489812 ;
- Monsieur Bruno (Bernard, Philippe, Marie) Duteil, n° candidature 1489670 ;
- Madame Juliette (Hannah) Peiffer, n° candidature 1483964 ;
- Monsieur Fleury (Prasomya, Pierre) Honoré, n° candidature 1489824 ;
- Monsieur Tony Chanavat, n° candidature 1478738 ;
- Madame Nolwenn (Laure) Chevalier, n° candidature 1490021 ;
- Madame Anna (Paule, Marie) Sanchez, n° candidature 1484243 ;
- Monsieur Titien (Jacques, Marie, Xavier) Lauron, n° candidature 1489452 ;
- Monsieur Aymeric (Marie, Fabrice) Panaget, n° candidature 1490106 ;
- Monsieur Alexandre (Bixente, Côte) Michelet, n° candidature 1489240 ;
- Monsieur Cyprien (Elian, Benoît) Dollé, n° candidature 1488052 ;
- Monsieur Youssef Cherradi, n° candidature 1478620 ;
- Monsieur Baudouin (Gauthier, Guillaume) Aubert, n° candidature 1456409.

Article 2

Les candidats et candidates dont le nom suit, classés par ordre de mérite, sont inscrits sur la liste complémentaire :

- Monsieur Enzo (Nicolas, Guy, Jean-Louis) Cuegniet, n° candidature 1490375 ;
- Monsieur Kilian Boucher, n° candidature 1487417 ;
- Madame Coralie (Adeline, Alice) Duflos, n° candidature 1476636 ;

- Madame Marine (Élisa, Romane) Cesari, n° candidature 1489783 ;
- Monsieur Florian (Eric, Bernard) Clément, n° candidature 1473451 ;
- Madame Clara (Nathalie, Lucie) Assailly, n° candidature 1489906 ;
- Monsieur Justin (Félix) Magnard, n° candidature 1474327 ;
- Monsieur Mathis (Henri, Antoine) Marteret, n° candidature 1489887 ;
- Madame Jeanne (Marie) Bausseron, n° candidature 1488841 ;
- Madame Lisa Castan, n° candidature 1489145 ;
- Monsieur Valentin Desrozeau, n° candidature 1489848 ;
- Madame Marie (Clémentine) Gailhac, n° candidature 1489014 ;
- Monsieur Alexandre (Gilbert, Max) Malinvaud, n° candidature 1485016 ;
- Monsieur Simon (Louis, Roman) Fedida, n° candidature 1486748 ;
- Monsieur Thomas (Michel, Claude) Chevallier, n° candidature 1489989 ;
- Monsieur Nathan (Yann, Jérôme) Coupeau, n° candidature 1470757 ;
- Madame Aline (Isabelle) Mugot, n° candidature 1488871 ;
- Monsieur Bastian Duenas, n° candidature 1490095 ;
- Madame Amélie Racinoux, n° candidature 1479545.

Article 3

Il ne pourra plus être fait appel aux candidats de la liste complémentaire au-delà de deux mois après la date d'incorporation à l'AMGN.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Pour le ministre et par délégation,
le général de corps d'armée Édouard HUBSCHER,
directeur des ressources humaines de la gendarmerie nationale

ORIGINAL SIGNÉ